

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 4 avril 2025

N° 2025-131

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-Imc1107346-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025

Publié : 14/04/2025



Occupation du terrain de BEGLES Dorat - Prolongation du fonctionnement du P+R - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2019, des baux successifs lient la SNCF et Bordeaux Métropole pour l'occupation temporaire d'un terrain d'une superficie totale de 6000 m² environ appartenant à la SNCF et dépendant de la gare de triage d'Hourcade. Cette occupation a permis l'installation du parc-relais provisoire Bègles-Dorat.

Un premier bail avait couvert la période du premier janvier 2019 au 31 décembre 2020. Il a été renouvelé du premier janvier 2021 jusqu'à fin 2022, puis a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. Ce parc-relais étant toujours très fréquenté par les usagers du réseau TBM, le bail doit à nouveau être prolongé d'une année pour répondre aux besoins de stationnement des usagers.

Bordeaux Métropole et SNCF ont échangé en 2024 pour acter la prolongation du bail avant le 31 décembre 2024. Le projet d'avenant correspondant a été signé par SNCF Immobilier le 30 décembre 2024. L'occupation du site par TBM perdure donc depuis le 1er janvier 2025. Il convient donc également de permettre la signature par la Métropole dudit avenant.

En prolongeant ce bail, la SNCF permet également toujours à l'occupant Bordeaux Métropole, de consentir une autorisation de sous-occupation de tout ou partie du bien occupé à son concessionnaire de service de transport public urbain de voyageurs, pour l'exploitation du parc relais (Keolis Bordeaux Métropole Mobilités à partir du premier janvier 2023).

Par ailleurs, une clause de revoyure est insérée dans l'avenant. Elle permettra de dresser un bilan de l'utilisation du site en septembre 2025.

En contrepartie, Bordeaux Métropole verse à la SNCF une redevance dont le montant annuel s'élève à 37 686 € avant indexation.

Par ailleurs, après autorisation par courrier de SNCF Immobilier, des travaux vont être réalisés par la Métropole pour sécuriser le parking-relais afin d'éviter d'éventuelles intrusions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-Imc1107346-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025

VU la Convention conclue entre Bordeaux Métropole et la SNCF par délibération n°2018-777 en date du 21 décembre 2018.

VU la Convention conclue entre Bordeaux Métropole et la SNCF par délibération n°2021-284 en date du 21 mai 2021,

VU la délibération n°2022-741 ayant prolongé le bail entre Bordeaux Métropole et SNCF,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger l'occupation temporaire du terrain de la SNCF, et permettre ainsi le maintien du fonctionnement du parc-relais provisoire pendant une année supplémentaire,

DECIDE

Article 1 : approuve le projet de prolongation de bail civil entre la SNCF et Bordeaux Métropole tel qu'annexé à la présente.

Article 2 : autorise Madame la Présidente à signer la prolongation du bail civil.

Article 3 : la dépense composée de la redevance dont le montant annuel, hors taxe, hors charge et hors impôt fixé à 37 161 euros ainsi que des frais de gestion de 1000 euros (uniquement lors du premier versement) sera imputée au budget annexe Transport de l'exercice correspondant sous réserve du vote des crédits, chapitre 011 - compte 6132.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,

Publié : 14/04/2025